BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 16 SEPTEMBRE.

La semaine de notre a eu un bonne aujourd'hui. Les ventes ont atteint le chiffre de 1500 balles. Les prix sont comme

Inférieur.	5	@ 6	Middling Fair	—	@ 9½
Ordinaire.	6½	@ 7½	Fair.	10	@ —
Moyen.	7½	@ 8½	Fair Fair.	10½	@ —
Middling.	8	@ 8½	Good Fair.	—	@ —
Good Middl.	8½	@ 9½	Good fine.	—	@ —

TABAC—La vente transaction est 14 boucaus à des conditions particulières.

SUCRE—Ventes : 100 boucauts de Fair à 4 3/16 cents la lb.

MELASSE—Ventes : 300 barils remis de la Martinique à 16 cts le gallon.

RIZ—Marché très lourdement. Il ne s'est traité que quelques lots, y compris 100 barils de Pilibouk à des cotions particulières.

MAIS—Les opérations ne comprennent que des lots détaillés à 75 @ 85 cts le pouce et le baril.

AVOINE—Ventes : 4000 sacs de St. Louis, à des conditions particulières.

PROVISIONS—Pour cotons. Ventes : 90 barils à $15 ; 100 à $14 50 le M. O. et 1 lb. de lard. Le jambon est [illegible] 21 boucauts de plats-côtes ont été achetés à [illegible] livre. Rien dans le jambon.

MAUVEIN ET VIN—Ventes : 100 barils de Bordeaux à [illegible]

WHISKEY—Ventes : 100 barils à $5 50 chacun.

CHANGE—Langueur. Sterling 9½ @ 9¾ pour [illegible] en prime, France, 5f 10½ @ 5f 21½ ; Traites sur New-York 50 jours, 1½ @ 2 ; pour cash, comptant. Traites à vue sur New-York, ½ @ ¾ pour cent en prime.

[illegible]RET—Rien de nouveau.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédié Samedi.

Newcastle, Louisiana, Smith, Galveston.
Ariel, Le Bar, Pearson, Pensacola.
Belle Aventure, Stevens, Bellon Hondoras.

Arrivés Samedi.

Ville Jackson, White, New-York.
Ville Jersey, Fauvel, Santa, Hondoras.
Le Pescagoula, Hibbs, Mobile.

[illegible] Rien de remarquable, voir la partie anglaise.

Montant le Fleuve

[illegible] Ouragan, de New-York
[illegible] Havana, Adams, de Boston
[illegible] Sussex W. Lind, de New-York
[illegible] Lauren, Gilmer, de la Havane

Partis des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible] Oregon, River ..... Midi
[illegible] Lenon, Dunton ..... 8 h A M
[illegible] Creole, Pratt ..... 3 h A M
[illegible] S. F. J. Trahan, Dunson ..... 5 h P M
[illegible] New-Lafoura, Orom ..... 5 h P M

Départs des Steamers Transatlantiques.

Départs des Etats-Unis.

[illegible] de Boston pour Liverpool, 27 Septembre.

Départs d'Europe.

[illegible] de Liverpool pour New-York, 6 Septembre.
[illegible] de Liverpool, pour New-York, 9 Septembre.
[illegible] de Southampton pour New-York, 13 Sept.
[illegible] de Liverpool pour Boston, 14 Septembre.
[illegible] de Liverpool pour New-York, 23 Septembre.
[illegible] de Liverpool pour New-York, 23 Septembre.

POUR LES ATTAKAPAS ET LES OPELOUSAS.

Ligne express de Teche, Lafourche (Lighting), sur la route de la malle des Etats-Unis, No 7719.

Obligeant tout d'être nouvellement installé et disposée de manière à satisfaire les voyageurs des Attakapas et des Opelousas, partira de la Nouvelle-Iberie tous les mardis, jeudis et samedis, à [illegible] du matin et sera arrivée par des voitures à [illegible] Iberville. Elle se relèvera au bateau à vapeur [illegible] JONES, qui, sera prêt à cet, est installé à [illegible] convenablement des passagers et doit faire [illegible] de la Maison du Lac sur le lac Verret à la Nouvelle Iberie, puis, les passagers seront transportés de suite à Washington en voitures à quatre roues [illegible] et, le départ aura lieu de Washington les mardis, jeudis, à 7 heures du matin.

Place sûreté, par l'attention qu'il portera au [illegible] des passagers, mérite le patronage du public.

Une officine du steamboat Francis Jones sera [illegible] spécialement à ce que les moindres colis [illegible] à leur destination.

Prix—Tous les deux jours, une voiture à quatre [illegible] partira de Donaldsonville pour Thibodeaux [illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à M. [illegible] à l'Hôtel de France, à Donaldsonville.

[illegible], 5 juillet 1854. 10juillet—3m

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Pour le Transport.

[illegible] pour le transport des passagers et du fret [illegible] Dépôt, au coin des Rues Calliope et [illegible] pour la frontière de l'Etat et les stations sur la [illegible] les Lundis, *Mercredis* et *Vendredis*, à 5 heures du matin. Le train partira de la ligne de l'Etat, pour la Nouvelle-Orléans, les *Mardis*, *Jeudis* et *Samedis*, à 8 heures du même du matin.

Les départ des trains pour les excursions sera annoncé.

Les expéditeurs de fret doivent écrire sur les colis [illegible] de la station ou ces colis doivent être déposés.

[illegible] WARREN A. GRICE, surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, de Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de lundi, 14 août 1854, les trains partiront [illegible]

Jours de la semaine :

[illegible] d'Algier pour le Bayou des Allemands à huit [illegible] du matin.
[illegible] du Bayou des Allemands pour Algier, à cinq heures et demie de l'après-midi.

Les Dimanches :

[illegible] d'Algier pour le Bayou des Allemands, à six [illegible] du matin.
[illegible] d'Algier pour le Bayou des Allemands, à deux heures de l'après midi.
[illegible] du Bayou des Allemands pour Algier, à neuf heures du matin.
[illegible] du Bayou des Allemands pour Algier, à cinq heures de l'après midi.

BERJN, F. LAFARGUE, Secrétaire

NOUVELLE MAISON.

A. B. James,

DE ancienne maison MARSHALL & JAMES, vient [illegible] Recommandent pour son prompt [illegible] les affaires en gros de marchandises sèches et [illegible] en commerce, à son nouveau magasin, *No 39 rue de Magazine*, [illegible] de l'Arcade, et au No 14 Bank Place, un grand [illegible] de marchandises sèches soigneusement [illegible] et les prix seront réduits et qu'il vendra en conséquence.

Le grand nombre d'articles ayant besoin [illegible] qu'il ne pourra offrir aux marchands [illegible] et de la campagne des avantages [illegible] rarement sur le marché. Les arrivages [illegible] avec un des meilleurs jugés de [illegible] sèches, lui permettent d'assurer [illegible] nombreux marchands de la campagne [illegible] et, de plus, de leur offrir des articles [illegible] depuis [illegible] très réduite et qu'il vendra en conséquence.

Le grand nombre d'articles ayant besoin [illegible] qu'il ne pourra offrir aux marchands [illegible] et de la campagne des avantages [illegible] rarement sur le marché. Les arrivages [illegible] avec un des meilleurs jugés de [illegible] sèches, lui permettent d'assurer [illegible] nombreux marchands de la campagne [illegible] et, de plus, de leur offrir des articles [illegible] depuis [illegible] très réduite et qu'il vendra en conséquence.

Les prix seront comme suit :

[illegible] Oregon, River ..... Midi
[illegible] Lenon, Dunton ..... 8 h A M
[illegible] Creole, Pratt ..... 3 h A M
[illegible] S. F. J. Trahan, Dunson ..... 5 h P M
[illegible] New-Lafoura, Orom ..... 5 h P M

Départs des Steamers Transatlantiques.

Départs des Etats-Unis.

[illegible] de Boston pour Liverpool, 27 Septembre.

Départs d'Europe.

[illegible] de Liverpool pour New-York, 6 Septembre.
[illegible] de Liverpool, pour New-York, 9 Septembre.
[illegible] de Southampton pour New-York, 13 Sept.
[illegible] de Liverpool pour Boston, 14 Septembre.
[illegible] de Liverpool pour New-York, 23 Septembre.
[illegible] de Liverpool pour New-York, 23 Septembre.

POUR LES ATTAKAPAS ET LES OPELOUSAS.

Ligne express de Teche, Lafourche (Lighting), sur la route de la malle des Etats-Unis, No 7719.

Obligeant tout d'être nouvellement installé et disposée de manière à satisfaire les voyageurs des Attakapas et des Opelousas, partira de la Nouvelle-Iberie tous les mardis, jeudis et samedis, à [illegible] du matin et sera arrivée par des voitures à [illegible] Iberville. Elle se relèvera au bateau à vapeur [illegible] JONES, qui, sera prêt à cet, est installé à [illegible] convenablement des passagers et doit faire [illegible] de la Maison du Lac sur le lac Verret à la Nouvelle Iberie, puis, les passagers seront transportés de suite à Washington en voitures à quatre roues [illegible], et, le départ aura lieu de Washington les mardis, jeudis, à 7 heures du matin.

Place sûreté, par l'attention qu'il portera au [illegible] des passagers, mérite le patronage du public.

Une officine du steamboat Francis Jones sera [illegible] spécialement à ce que les moindres colis [illegible] à leur destination.

Prix—Tous les deux jours, une voiture à quatre [illegible] partira de Donaldsonville pour Thibodeaux [illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à M. [illegible] à l'Hôtel de France, à Donaldsonville.

[illegible], 5 juillet 1854. 10juillet—3m

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Pour le Transport.

[illegible] pour le transport des passagers et du fret [illegible] Dépôt, au coin des Rues Calliope et [illegible] pour la frontière de l'Etat et les stations sur la [illegible] les Lundis, *Mercredis* et *Vendredis*, à 5 heures du matin. Le train partira de la ligne de l'Etat, pour la Nouvelle-Orléans, les *Mardis*, *Jeudis* et *Samedis*, à 8 heures du même du matin.

Les départ des trains pour les excursions sera annoncé.

Les expéditeurs de fret doivent écrire sur les colis [illegible] de la station ou ces colis doivent être déposés.

[illegible] WARREN A. GRICE, surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, de Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de lundi, 14 août 1854, les trains partiront [illegible]

Jours de la semaine :

[illegible] d'Algier pour le Bayou des Allemands à huit [illegible] du matin.
[illegible] du Bayou des Allemands pour Algier, à cinq heures et demie de l'après-midi.

Les Dimanches :

[illegible] d'Algier pour le Bayou des Allemands, à six [illegible] du matin.
[illegible] d'Algier pour le Bayou des Allemands, à deux heures de l'après midi.
[illegible] du Bayou des Allemands pour Algier, à neuf heures du matin.
[illegible] du Bayou des Allemands pour Algier, à cinq heures de l'après-midi.

BERJN, F. LAFARGUE, Secrétaire

NOUVELLE MAISON.

A. B. James,

DE ancienne maison MARSHALL & JAMES, vient [illegible] Recommandent pour son prompt [illegible] les affaires en gros de marchandises sèches et [illegible] en commerce, à son nouveau magasin, *No 39 rue de Magazine*, [illegible] de l'Arcade, et au No 14 Bank Place, un grand [illegible] de marchandises sèches soigneusement [illegible] et les prix seront réduits et qu'il vendra en conséquence.

Le grand nombre d'articles ayant besoin [illegible] qu'il ne pourra offrir aux marchands [illegible] et de la campagne des avantages [illegible] rarement sur le marché. Les arrivages [illegible] avec un des meilleurs jugés de [illegible] sèches, lui permettent d'assurer [illegible] nombreux marchands de la campagne [illegible] et, de plus, de leur offrir des articles [illegible] depuis [illegible] très réduite et qu'il vendra en conséquence.

Le grand nombre d'articles ayant besoin [illegible] qu'il ne pourra offrir aux marchands [illegible] et de la campagne des avantages [illegible] rarement sur le marché. Les arrivages [illegible] avec un des meilleurs jugés de [illegible] sèches, lui permettent d'assurer [illegible] nombreux marchands de la campagne [illegible] et, de plus, de leur offrir des articles [illegible] depuis [illegible] très réduite et qu'il vendra en conséquence.

Les prix seront comme suit :

[illegible]

HARENGS et Saumons d'Ecosse, venant d'être [illegible] avec parties navires Pollet Champion, venant de Glasgow :

600 barillets Harengs Luchéne d'Ecosse.
700 Kvan Saumons d'Ecosse en boîtes en ferblanc.
Par le navire Golding Star, venant de Liverpool :
100 douzaines conserves de Crosse & Blackwell.
800 do Sauces de Worcester, en bouteilles, demi et quarts de bouteille.
300 Reading Crackers Biscuits de Huntly & Palmer [illegible]

Un assortiment de sucre candi en boîtes.
Beurre salé de beine, "
Sirops assorts. "

Bonbons anglais, et tous les articles de politesse, en parfumerie, les prix seront de la même balance.

DAVID GOWARS & Co.
No 142, poisson, rue de Canal

PAPIERS PEINTS !!

BORDURES—CIELS DE LIT.

Revanche de Chemisinden.

V. REBERT & Co,

OT l'honneur de rappeler aux propriétaires de la ville Orléans et de la Louisiane, que leur magasin est constamment des mêmes assorti, en

Papiers peints français.

Ainsi que tous les articles qu'ils ont à choisir dans un stock considérable et varié, sont toujours certain de trouver réunis au

Mon goût des dessins le bonne qualité
Et le
Tout GRAND BON MARCHE.

AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1854.

SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour y faire valoir leurs intérêts, les personnes dont les noms suivent :

Allerstorfer, Marguerite	Gaudet, Jacques		
Brunel M. et Mme	Herdel, Louis et Alph.		
Blanc, Pierre	Isabelle Jn-B., Mme Vve		
Beaudroux, Julien	Jacquet, Joseph dit Sapin		
Briole, Charles	Langrin, Léon		
Benoit, Charles	Manaud, Gustave		
Couillard, Eugène	Nogues, Desmaris		
Cuilleud, Hyacinthe	Pasquier, Paul-Alexandre		
Courmeault Ad.-François	Robin, Zoé-Julie Mlle		
Dubiton, Edmond	Schmitz, Joseph		
De Flomesnil, Mme Vve	Schmitz, Guillaume		
De Feydit	Tolmer, Louis		
Eulam, Mlle	Thibault, coiffeur		
Fauveau, Joseph	Vireoulon, Jean		
Gall, Michel			

La Chancellerie du Consulat de France, cimetière Royale, No 1052, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Manufacture et entrepôt de Chaussures de C. F. BLANCARD,

Bassignère Royale et Dumaine.

On trouve en ce magasin un choix toujours frais et constamment renouvelé de chaussures de toutes sortes pour dames, messieurs et enfans des deux sexes,

Chaussures crêches,
Do du Nord,
Do françaises,
Do pour plantations.

On fait toujours exécuter sur mesure par les meilleurs ouvriers de la ville. 26 août

Bottes, Souliers et Brodequins.

En débarquement des navires Judith, Frank Pierce et de la barque Sarragosse :

30 douzaines bottes et souliers, qui, ajoutés à notre stock, forment un assortiment d'excellents articles, à vendre par Jno M. GOULD,
26 août 2, rue du Magazine

Petite Maison à louer à Hermanville, en face du wharf. S'adresser à M. GUIBERT, à Madeville, ou à EUG. DECHAMPS, rue Condé No 67. 9août—1m

A LOUER

Le magasin à quatre étages, No 44, rue de Bienville. S'adresser à Paul Tulane & Co, No 16, rue de Chartres. 1juil—3m

A LOUER.

UN MAGASIN en briques à quatre étages dans la rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Dauphine. Pour plus amples détails, s'adresser au No 26, rue de la Vieille Levée 27juil

MAGASINS A LOUER.

Les magasins Nos 9 et 10, rue Front Levée, entre Ursulines et Hôpital.

Aussi, un magasin No 164, rue Royale.

S'adresser à MM. Eug. ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue St Louis. 26 août

Maisons à louer au 1er District.

Une Maison No 101, rue Commune, excellent logement pour famille.

Une Maison No 507, rue Gravier.

Une Maison No 75, rue Philippe.

Une Maison No 75, rue Philippe.

Une Maison No 75, rue Philippe